

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 18 mars 2013, à 19 h.

Sous la présidence de la mairesse, madame Linda Fortier et en présence de monsieur Sébastien Racette, trésorier, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Francis Denis, monsieur Pascal Denis, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Le siège de conseiller # 5 est vacant.
Était absente, la conseillère, madame Sophie Lacasse.

ORDRE DU JOUR

19 h

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation de procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 18 février 2013 à 19 h.
- 4. Première période de questions**
- 5. Rapport de la mairesse**
 - a) Rapport de la mairesse.
- 6. Administration, Finances et Qualité de services**
 - a) Rapports des responsables et comités.
 - b) Présentation et approbation des comptes.
 - c) Avis de motion du règlement # 66-2013 – Emprunt pour réalisation de travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout par le programme de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ).
 - d) Avis de motion du règlement # 73-2013 - Emprunt pour réalisation des travaux de réfection du chemin du Lac-Violon.
 - e) Adoption du règlement # 50-2010-A04 – Mise à jour de la tarification.
 - f) Adoption du règlement # AG-024-2009-A02 – Mise à jour de la tarification de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.
 - g) Adoption du règlement # 72-2013 concernant l'utilisation des pesticides et des engrais.
 - h) Modification de la résolution # 4343-11-2012.
 - i) Caisse Desjardins de La Vallée des Pays-d'en-Haut – Augmentation de la marge de crédit.
 - j) Invitation CLD des Pays-d'en-Haut – Assemblée générale annuelle et souper entrepreneurial 10 avril 2013 Hôtel Le Chantecler.
 - k) Comité consultatif Municipalité amie des aînés (MADA) – Composition.
 - l) Appui - Mois de la Jonquille.
 - m) Congrès UMQ – 9, 10 et 11 mai 2013 au Palais des Congrès de Montréal.
- 7. Sécurité publique, Sécurité incendie et Sécurité civile.**
 - a) Rapports des responsables et comités.
 - b) Acceptation de la démission de M. Yvon Pelletier, pompier à temps partiel et lieutenant.
 - c) Nomination de M. Régis Poinas, pompier à temps partiel et lieutenant.
- 8. Travaux publics et Hygiène du milieu**
 - a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Installations de nouvelles lumières de rue – Face au 74, rue du Lac-des-Sommets, face aux 52 et 56, rue des Golfeurs et à l'intersection chemin Masson et de la rue des Golfeurs.
 - c) Programmation TECQ – Modification et approbation.
- 9. Urbanisme, Environnement et Mise en valeur du territoire**
 - a) Rapports des responsables et comités.
 - b) Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif sur l'Environnement tenue le 9 mars 2013.
 - c) Contribution municipale 2012 - Association du Lac Ashton.
 - d) Programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de

chauffage au bois – « Changez d'air ».

10. Loisirs, Culture et Promotion touristique

- a) Rapports des responsables et comités.
- b) Demande d'aide financière – Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec. (Programmation choix de l'artiste).
- c) Programmation des Loisirs, Printemps 2013 – Tarifs.

11. Correspondance.

12. Affaires nouvelles.

13. Seconde période de questions.

14. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Son honneur la mairesse, madame Linda Fortier, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à cinq (5) membres.

4462-03-2013

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4463-03-2013

- a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON TENUE LE LUNDI 18 FÉVRIER 2013 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 février 2013 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 18 février 2013 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la présidente d'assemblée et mairesse, Linda Fortier, invite l'assistance à prendre connaissance d'un document préparé pour l'assistance et rapportant certains extraits du règlement de régie interne de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson # 03-2006 sur le déroulement des séances du conseil municipal et en fait la lecture.

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

Madame la Mairesse, Linda Fortier, fait rapport de sa rencontre d'information et

d'échange avec des représentants d'Hydro-Québec en présence de la directrice générale relativement au processus établi et l'amélioration de la communication pour les suivis lors de sinistres. Elle mentionne que des alternatives ont également été discutées pour obtenir la collaboration des citoyens lors des travaux d'élagage effectués par Hydro-Québec notamment et des mesures d'urgence que tout citoyen devrait prévoir (Trousse de dépannage 72 heures).

Elle fait ensuite référence aux dépenses extraordinaires occasionnées par la tempête subie le 21 décembre 2012 et à une demande d'aide financière en cours auprès du ministère de la Sécurité publique, à laquelle, une confirmation d'admissibilité a été signifiée par le ministère. Les détails du montant subventionné demeurent à être confirmés.

Mme Fortier évoque la participation de notre municipalité dans le cahier « Les Laurentides en famille » publié dans le Journal Accès la semaine dernière, ce qui a permis de promouvoir nos activités, nos infrastructures et équipements disponibles et destinés à tous les membres des familles de 0 à 125 ans.

Elle annonce la participation de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson au programme « Changez-d'air! » mis de l'avant par l'Association québécoise contre la pollution atmosphérique pour l'année 2013 et la possibilité pour certains propriétaires résidents d'obtenir une contribution additionnelle de 100 \$ pour se défaire de leur vieux poêle polluant. Cette mesure étant un des incitatifs écoresponsables vers une ville verte et pour préserver notre environnement.

6. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS

La conseillère responsable, madame Sophie Lacasse, étant absente, madame la Mairesse, Linda Fortier, commente les activités du service administratif dont la perception du premier versement des taxes dû 8 mars dernier et le début de la vérification comptable 2012 à compter du 19 mars prochain.

4464-03-2013

b) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.

Monsieur Sébastien Racette, trésorier, dépose les rapports des dépenses incompressibles :

Période du 16 au 22 février 2013, chèques # 20 076 à # 20 084 totalisant :	30 720.14 \$;
Période du 23 février au 1 ^{er} mars 2013, Aucun chèque ;	
Période du 2 au 8 mars 2013, chèques # 20 085 à # 20 087 totalisant :	6 479.57 \$;
Période du 9 au 15 mars 2013, chèques # 20 088 à # 20 113 totalisant :	84 749.89 \$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE les dépenses incompressibles, représentées par les chèques # 20 076 à # 20 113, et les comptes du mois de mars 2013 au montant total de 298 093.70 \$, soient approuvés et payés tels que soumis.

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

Sébastien Racette
Trésorier

c) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 66-2013 – EMPRUNT POUR RÉALISATION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET

D'ÉGOUT PAR LE PROGRAMME DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE (TECQ).

Le conseiller municipal, monsieur Pascal Denis, donne un avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, le règlement # 66-2013 sera présenté, pour étude et adoption, afin de décréter des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ) selon la programmation 2013 révisée et adoptée ce jour et pour lesquels une subvention de 708 685 \$ est applicable.

Cet avis de motion remplace l'avis donné le 18 février dernier au même objet.

Les membres présents déclarent avoir obtenu dans les délais prescrits une copie du projet de règlement.

d) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 73-2013 – EMPRUNT POUR RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-VIOLON.

Le conseiller, monsieur Pascal Denis, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement # 73-2013 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection du chemin du Lac-Violon sur un tronçon d'une distance de 1,9 kilomètre incluant les travaux, les honoraires professionnels et les frais incidents et autorisant une taxe spéciale à cette fin.

Les membres présents déclarent avoir obtenu dans les délais prescrits une copie du projet de règlement.

4465-03-2013

e) ADOPTION DU RÈGLEMENT # 50-2010-A04 – MISE À JOUR DE LA TARIFICATION.

ATTENDU le règlement # 50-2010 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et imposant un tarif à cette fin entré en vigueur le 15 février 2010, modifié par le règlement # 54-2010 entrée en vigueur le 23 juin 2010, par le règlement # 50-2010-A02 entré en vigueur le 27 octobre 2010 et par le règlement # 50-2010-A03 entrée en vigueur le 22 juin 2011 ;

ATTENDU que ce conseil souhaite modifier à nouveau ce règlement afin d'y intégrer les tarifications mises à jour pour certains items et le tout également en conformité avec le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (c. A-2.1, r. 1.1)* ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue en date 18 février 2013, par la conseillère municipale, madame Sophie Lacasse ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du règlement dans les délais requis et ont renoncé à la lecture complète du règlement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE par monsieur Stéphane Longtin, et APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le règlement portant le numéro 50-2010-A04 modifiant le règlement # 50-2010 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et imposant un tarif à cette fin afin d'y mettre à jour la tarification existante pour certains items soit et est adopté et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant sa promulgation.

4466-03-2013

f) ADOPTION DU RÈGLEMENT # AG-024-2009-A02 – MISE À JOUR DE LA TARIFICATION DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-

ESTÉREL.

ATTENDU les dispositions du règlement # AG-016-2009 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU le règlement # AG-024-2009 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et imposant un tarif à cette fin entré en vigueur le 29 mai 2009 ;

ATTENDU que ce conseil souhaite modifier ce règlement afin d'y intégrer les tarifications mises à jour pour certains items et le tout également en conformité avec le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (c. A-2.1, r. 1.1)* ;

ATTENDU que ce conseil souhaite y ajouter un tarif aux non résidents pour l'abonnement à la bibliothèque municipale de Sainte-Marguerite-Estérel ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville centre de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le 18 février 2013, par la conseillère municipale, madame Sophie Lacasse ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du règlement dans les délais requis et ont renoncé à la lecture complète du règlement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE par monsieur Stéphane Longtin, et APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le règlement portant le numéro AG-024-2009-A02 soit et est adopté et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant sa promulgation.

4467-03-2013

g) ADOPTION DU RÈGLEMENT # 72-2013 CONCERNANT L'UTILISATION DES PESTICIDES ET DES ENGRAIS.

ATTENDU que le conseil désire adopter un règlement pour assurer le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU que le conseil désire à cette fin adopter un règlement afin de réduire l'utilisation de pesticides à des fins autres qu'esthétiques et d'engrais sur l'ensemble de son territoire et remplacer le règlement actuel # 08-2002 concernant l'interdiction de l'utilisation des pesticides sur le territoire de la Ville de Sainte-Marguerite-Estérel ;

ATTENDU que ce conseil se prévaut de l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipales* pour les fins de la présente procédure ;

ATTENDU que le présent règlement complète et ajoute aux règles de l'utilisation de pesticides établies au *Code de gestion des pesticides* du Québec (c. P-9.3, r. 1) et, à certains égards, d'autres règles visant l'utilisation d'engrais et l'émission d'un certificat d'autorisation pour leur application ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil tenue en date du 18 février 2013, par le conseiller, monsieur Stéphane Longtin ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Francis Denis et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le règlement portant le numéro 72-2013 concernant l'utilisation des pesticides et des engrais sur le territoire de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et abrogeant le règlement # 08-2002 soit et est adopté et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant sa promulgation.

4468-03-2013

h) MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 4343-11-2012.

ATTENDU qu'après vérification comptable, il y a lieu de modifier le dernier paragraphe de la résolution # 4343-11-2012 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le dernier paragraphe de la résolution # 4343-11-2012 datée du 12 novembre 2012 libellé comme suit :

« *QUE cette dépense soit payable à même le surplus non affecté au 31 décembre 2011.* »

soit remplacé par le suivant :

« *QUE cette dépense soit payable par la subvention 2011-2012 du Programme d'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) # 000-18451-1 - 77012(15) - 2012-02-16-3 au montant de 23 000 \$ et le solde payable par les subventions 2012-2013 du même programme # 18398-1 – 77012(15) – 2012-05-11-11 et # 19407-1 – 77012(15) – 2012-06-29-6.* »

4469-03-2013

i) CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE DES PAYS-D'EN-HAUT – AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT.

ATTENDU l'analyse des besoins de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson en matière d'avance pour le budget d'opération et les dépenses d'immobilisation ;

ATTENDU que la marge de crédit actuelle au montant de 1 200 000 \$ doit être augmentée à 3 000 000 \$ pour répondre adéquatement aux besoins projetés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson demande à la Caisse Desjardins La Vallée des Pays-d'en-Haut de renouveler la marge de crédit au montant de 3 000 000 \$ à compter de 2013 et autorise la mairesse, madame Linda Fortier, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale, madame Francine Labelle, ou le trésorier ou la greffière adjointe en son absence, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tous les documents inhérents à cette demande.

4470-03-2013

j) INVITATION CLD DES PAYS-D'EN-HAUT – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET SOUPER ENTREPRENEURIAL 10 AVRIL 2013 HÔTEL LE CHANTECLER.

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée générale annuelle du Centre local de développement des Pays-d'en-Haut (CLD) en date du mercredi 10 avril 2013 à 16 h 30 de même qu'un souper bénéfique au coût de 91.98 \$ le billet ou 689.85 \$ pour une table de huit couverts ;

ATTENDU que ce conseil entend participer et être représenté à cet événement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les

personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à verser un montant n'excédant pas 689.85 \$ au Centre local de développement des Pays-d'en-Haut, en temps et lieu et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-11000-310.

4471-03-2013

k) COMITÉ CONSULTATIF MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) – COMPOSITION.

ATTENDU que grâce au programme de soutien du ministère de la Famille, les politiques familiales municipales ont connu un essor considérable depuis 2002 ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson adoptait sa politique familiale par la résolution # 3125-07-2009 le 20 juillet 2009 ;

ATTENDU que la MRC des Pays-d'en-Haut a entamé en 2013 un processus de 24 mois en vue de réaliser une démarche « Municipalité amie des aînés » dans chacune des municipalité constituantes et a retenu les services de Mme Christiane Gouin, chargée de projet MADA, pour soutenir les municipalités dans leur démarche ;

ATTENDU qu'il y a lieu de créer un comité consultatif qui regroupe des citoyens, des représentants de la Ville ainsi que des organismes ayant à cœur le bien-être des aînés ;

ATTENDU que ce processus permettra d'adopter une politique spécifique aux aînés et de s'assurer que les mesures adoptées soient à l'image des besoins actuels locaux par le biais d'un plan d'action triennal pour favoriser le vieillissement actif des aînés sur tous les plans (habitat, participation sociale, communication, services de santé, transport, etc.) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil forme par les présentes un nouveau comité consultatif Municipalités Amis des Aînés (MADA) et nomme les neuf (9) personnes suivantes selon leur représentativité sociale :

- Mme Sophie Lacasse, conseillère municipale responsable des aînés, M. Benoit Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture et Mme Julie Forgues, adjointe administrative à la direction et aux communications, représentants de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;
- Mme Jacqueline Miquelon, vice-présidente au Club de l'Âge d'Or du Lac-Masson, M. René Tremblay, trésorier au Club de l'Âge d'Or du Lac-Masson et M. André Proulx, administrateur au Club de l'Âge d'Or du Lac-Masson, représentants du Club de l'Âge d'Or du Lac-Masson ;
- M. Gilles Cassane ou M. Richard Barbeau, représentant de la Coopérative de Solidarité de Santé du Lac-Masson ;
- M. Jean Lacouture, représentant de l'Entraide bénévole ;
- et Mme Claire Desjardins, une citoyenne.

4472-03-2013

l) APPUI - MOIS DE LA JONQUILLE.

ATTENDU la demande de M. Paul Larocque, maire de Bois-des-Filion et préfet MRC Thérèse-De-Blainville, afin d'obtenir l'appui de la Ville pour que le mois d'avril soit décrété Mois de la Jonquille ;

CONSIDÉRANT que le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes ;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938 et qu'elle est l'organisme national qui contribue le

plus à la recherche sur le cancer au pays ;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie ;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelque 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer ;

CONSIDÉRANT que soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT que l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil décrète le mois d'avril Mois de la jonquille et qu'il encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

4473-03-2013

m) CONGRÈS UMQ – 9, 10 ET 11 MAI 2013 AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL.

ATTENDU la tenue des assises de l'Union des municipalités du Québec au Palais des Congrès de Montréal les 9, 10 et 11 mai 2013 sous le thème « Les élus, des citoyennes et des citoyens engagés. » ;

ATTENDU que le conseil juge opportun d'être représenté à ce congrès ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE son honneur la mairesse, madame Linda Fortier, et la conseillère, madame Lisiane Monette, soient déléguées et autorisées à assister au congrès précité et que toutes les dépenses inhérentes à cette formation et ce déplacement leur soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-11000-454 et # 02-11000-310.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE.

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS

Monsieur Pierre Tessier dépose le rapport mensuel des activités du mois de février 2013 du Service de Sécurité Incendie.

La conseillère responsable, madame Lisiane Monette, commente le rapport déposé et précise que 8 sorties ont été effectuées par la brigade de pompiers et que les effectifs poursuivent les visites de prévention notamment suite à des

plaintes et à des nouvelles constructions. Elle mentionne une pratique tactique sur certains équipements et la formation de trois pompiers qui se poursuit jusqu'en juin 2013.

Au chapitre de la sécurité civile, Mme Monette explique les interventions du service sur le lac Masson au cours des sept fins de semaine durant lesquelles les infrastructures de neige et de patinage ont été entretenues relativement à certaines blessures résultant notamment de dix chutes répertoriées sur la patinoire. Elle mentionne la tenue d'une réunion du comité le 4 mars dernier pour discuter des interventions effectuées à la fin décembre lors des pannes électriques et prévoir l'élaboration d'un plan d'intervention de même que la planification d'une prochaine simulation.

Elle termine en mentionnant que les premiers répondants ont répondu à 24 appels depuis janvier dont la moyenne de temps de réponse est de 7.58 minutes.

4474-03-2013

b) ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. YVON PELLETIER, POMPIER À TEMPS PARTIEL ET LIEUTENANT.

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU que monsieur Yvon Pelletier, pompier à temps partiel depuis 1999 et lieutenant à la brigade des pompiers de Sainte-Marguerite-Estérel depuis janvier 2012, a signifié sa démission du Service des Incendies et des Premiers répondants à compter du 4 mars 2013 pour des motifs personnels ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de Sécurité Incendie, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la démission de monsieur Yvon Pelletier effective au 4 mars 2013 à titre de pompier à temps partiel et de premier répondant, le remercie de ses bons et loyaux services au sein de la brigade tout au long de ses 13 années de service et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles occupations.

4475-03-2013

c) NOMINATION DE M. RÉGIS POINAS, POMPIER À TEMPS PARTIEL ET LIEUTENANT.

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de Sécurité Incendie, monsieur Pierre Tessier, pour combler le poste d'officier lieutenant à la brigade de Sainte-Marguerite-Estérel en faveur de monsieur Régis Poinas ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et nomme à compter des présentes monsieur Régis Poinas, pompier lieutenant à la brigade de pompiers à temps partiel de Sainte-Marguerite-Estérel.

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à appliquer les modifications salariales ou ajustements en conséquence.

8. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS

La responsable, madame Linda Fortier, mairesse, commente le rapport d'activités du Service des Travaux publics et Services techniques de février et mentionne la dernière rencontre de travail du comité des Travaux publics au cours de laquelle il a été principalement discuté les travaux de réfection d'un tronçon du chemin du Lac-Violon.

4476-03-2013

b) INSTALLATIONS DE NOUVELLES LUMIÈRES DE RUE – FACE AU 74, RUE DU LAC-DES-SOMMETS, FACE AUX 52 ET 56, RUE DES GOLFEURS ET À L'INTERSECTION DU CHEMIN MASSON ET DE LA RUE DES GOLFEURS.

ATTENDU les demandes d'installation d'une nouvelle lumière de rue suivantes :

- Face au 74, rue du Lac-des-Sommets ;
- Face au 50, rue des Golfeurs ;
- Face au 52, rue des Golfeurs ;
- Chemin Masson, intersection rue des Golfeurs ;

ATTENDU les nouvelles dispositions relatives au traitement de ces demandes à la politique # 68-2012 en vigueur depuis le 12 novembre 2012 ;

ATTENDU les coûts réguliers d'acquisition d'une potence de huit pieds avec tête Cobra de 70 watts ou 100 watts avec fusible et porte-fusible au montant de 590.50 \$ avant les taxes applicables de Laurin et Laurin, Entrepreneurs électriciens inc., de même que les frais d'installation par Hydro-Québec au montant de 144.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU les recommandations favorables émanant du comité des Travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les recommandations du Comité des Travaux publics et acquiesce à l'installation des luminaires aux endroits suivants :

- sur le poteau situé face au 70, rue du Lac-des-Sommets, lampe Sodium Haute Pression de 70 watts ;
- sur le poteau situé face au 52, rue des Golfeurs, lampe Sodium Haute Pression de 70 watts ;
- sur le poteau situé face au 56, rue des Golfeurs, lampe Sodium Haute Pression de 70 watts ;
- sur le poteau situé sur le Chemin Masson à l'intersection de la rue des Golfeurs, lampe Sodium Haute Pression de 100 watts.

QUE le Service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter les factures inhérentes aux installations accordées, le tout en temps et lieu et que ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires # 02-34000-640 et # 02-34000-521.

4477-03-2013

c) PROGRAMMATION TECQ – MODIFICATION ET APPROBATION.

ATTENDU la programmation des travaux à effectuer dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 telle qu'approuvée à la résolution # 4428-01-2013 ;

ATTENDU qu'après révision, certains travaux doivent être reportés ne pouvant être réalisés complètement au 31 décembre 2013 ;

7

ATTENDU la nouvelle programmation des travaux révisés au 14 mars 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux, jointe à la présente pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite, et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions, et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

9. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Le directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement dépose le rapport mensuel d'activités, le rapport comparatif mensuel et le rapport de février 2013.

Le conseiller responsable de l'Urbanisme et de la Mise en valeur du territoire, monsieur Pascal Denis, commente le rapport déposé et explique qu'une hausse d'émission de permis de construction est notable en février.

Le conseiller responsable de l'Environnement, monsieur Stéphane Longtin, commente les activités du Service de l'Environnement notamment les préparatifs de la Journée de l'Environnement en début juin.

Il informe également l'assemblée que le Comité consultatif sur l'Environnement travaille actuellement le dossier d'un projet de règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

4478-03-2013

b) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT TENUE LE 9 MARS 2013.

ATTENDU la réunion du Comité Consultatif sur l'Environnement de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue en date du 9 mars 2013 ;

ATTENDU le compte-rendu rédigé par monsieur Martin Léger, directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, et déposé par ce dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte des recommandations au compte-rendu du comité.

4479-03-2013

c) CONTRIBUTION MUNICIPALE 2012 - ASSOCIATION DU LAC ASHTON.

ATTENDU la résolution # 2980-02-2009 en date du 16 février 2009 par laquelle une politique municipale d'aide financière pour défrayer une partie des coûts des analyses d'eau de lacs par les associations de propriétaires riverains était établie pour l'année 2009 ;

ATTENDU que, lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2012, un montant de 2 000 \$ de l'enveloppe du Volet environnement à l'aide aux associations de propriétaires riverains pour le suivi de la santé des lacs a été prévu ;

ATTENDU les analyses bactériologiques effectuées par l'Association des propriétaires du Lac-Ashton et la présentation de leur facture # 12 108 le 15 février 2013 accompagnant leur demande de remboursement 2012 ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, monsieur Martin Léger ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accueille la demande de l'Association du Lac Ashton et autorise le Service de la Trésorerie à procéder au paiement au montant de 100 \$ représentant le remboursement prévu à la politique en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-47010-444.

4480-03-2013

d) PROGRAMME DE RETRAIT ET DE REMPLACEMENT DE VIEUX APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS – « CHANGEZ D'AIR ».

ATTENDU le programme « Changez d'air » mis de l'avant pour une première phase en 2012 par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) mandatée à cet effet par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) visant le retrait et le remplacement de vieux appareils de chauffage au bois non-certifiés EPA ;

ATTENDU qu'un poêle, une fournaise ou une chaudière certifiée, ainsi que l'utilisation qu'en fait son propriétaire, permet une réduction calculée de 87 % des émissions de particules fines ;

ATTENDU que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme ;

ATTENDU qu'à compter du 1^{er} janvier 2013, le programme a entamé une deuxième phase impliquant les municipalités à titre de partenaires financiers pour bonifier le programme en versant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque poêle à bois à la remise au citoyen admissible dont la résidence principale se situe sur le territoire d'une municipalité participante au programme ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, monsieur Martin Léger ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Francis Denis et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil affecte un montant de 2 000 \$ de l'enveloppe du Volet environnement à l'aide aux citoyens qui présentent une demande conforme aux dispositions du programme « Changez d'air » dans l'année 2013.

QUE ce conseil établisse par la présente une politique de remboursement pour l'année 2013 et s'engage à verser, sur présentation d'une facture produite par l'AGLPA, pour chaque participant résidant sur son territoire admissible cent

dollars (100 \$) au programme « Changez d'air », jusqu'à concurrence de vingt (20) participants ou jusqu'à l'épuisement des fonds disponibles au programme selon la première éventualité.

QUE ce conseil mandate et autorise la mairesse, madame Linda Fortier, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale, madame Francine Labelle, ou le trésorier ou la greffière en son absence, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le protocole d'entente à intervenir avec l'AQLPA.

QUE cette dépense soit imputable au poste budgétaire # 02-47010-959.

10. LOISIRS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Monsieur Benoît Beauchamp dépose le rapport des activités de la bibliothèque municipale de Sainte-Marguerite-Estérel pour le mois de février 2013.

Le conseiller responsable, monsieur Francis Denis, commente le rapport déposé et mentionne les nouvelles collections dont la liste est publiée sur le site Internet, la fermeture de la bibliothèque le samedi 30 mars et les cours d'informatique qui sont très populaires.

M. Denis commente ensuite la fermeture de l'anneau de glace et l'affaissement par le Service des Travaux publics des structures de neige durcie dans le parc Édouard-Masson. Il souligne les efforts déployés par les départements des Loisirs, des Travaux publics et de la Sécurité civile pour rendre toutes les activités hivernales accessibles et remercie tous les employés pour leur précieuse collaboration.

Il termine en mentionnant à l'assistance de surveiller la programmation des activités du printemps dont le dépliant sera publié au courant de la prochaine semaine.

4481-03-2013

b) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX MANIFESTATIONS LOCALES DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC.

ATTENDU que la Fête nationale, l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec, célèbre l'identité et la culture québécoises ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de rassemblement, initiatives locales, spectacles et activités en plein air ;

ATTENDU la programmation telle que soumise par le coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture, monsieur Benoît Beauchamp ;

ATTENDU le programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête Nationale du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec et invite sa population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

QUE la programmation telle que préparée par monsieur Benoît Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture, soit approuvée.

QUE monsieur Benoît Beauchamp soit autorisé à formuler une demande

d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2013 pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

QUE monsieur Benoît Beauchamp soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson les contrats spécifiques au bon déroulement des activités notamment pour le spectacle du samedi 22 juin 2013.

QUE cette dépense soit imputable au poste budgétaire approprié selon la programmation précitée.

4482-03-2012

c) PROGRAMMATION DES LOISIRS, PRINTEMPS 2013 – TARIFS.

ATTENDU la préparation par le Service des Loisirs et de la Culture de la programmation des activités de loisirs pour la saison de printemps 2013 et les tarifs associés à chacune de ces activités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les activités proposées de même que les tarifs exigés à la programmation des activités Printemps 2013.

11. CORRESPONDANCE

12. AFFAIRES NOUVELLES.

13. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

4483-03-2013

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 21 h 30, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est résolu à l'unanimité des personnes présentes de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Madame Linda Fortier
Mairesse

(signé)

Monsieur Sébastien Racette
Trésorier